

Extrait du registre  
des délibérations de la commune d'Herry  
séance du 25/03/2022

**- COMPTES DE GESTION 2021**

M. le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion du BUDGET GENERAL 2021 qui se présente ainsi :

- Fonctionnement dépenses : 846 527,18 €
- Fonctionnement recettes : 910 105,04 €
- Investissement dépenses : 465 875,41 €
- Investissement recettes : 360 204,62 €

Ce compte de gestion se solde par un excédent de fonctionnement de 63 577,86 € et un déficit d'investissement de 105 670,79 €.

Le Conseil Municipal approuve ce résultat.

Il présente le compte de gestion du BUDGET ASSAINISSEMENT 2021 :

- Fonctionnement dépenses : 58 584,16 €
- Fonctionnement recettes : 33 694,41 €
- Investissement dépenses : 15 487,83 €
- Investissement recettes : 29 070,60 €

Ce compte de gestion se solde par un excédent d'investissement 13 582,77 € et un déficit de fonctionnement de 24 889,75 €.

Le Conseil Municipal approuve ce résultat.

**- COMPTES ADMINISTRATIFS 2021**

M. le Maire quitte la salle.

M. de CHOULOT présente au Conseil Municipal le compte administratif du BUDGET GENERAL 2021 qui se présente ainsi :

- Fonctionnement dépenses : 846 527,18 €
- Fonctionnement recettes : 910 105,04 €
- Investissement dépenses : 465 875,41 €
- Investissement recettes : 360 204,62 €

Ce compte administratif se solde par un excédent de fonctionnement de 63 577,86 € et un déficit d'investissement de 105 670,79 €.

Le Conseil Municipal approuve ce résultat.

Il présente le compte administratif 2021 du BUDGET ASSAINISSEMENT :

- Fonctionnement dépenses : 58 584,16 €
- Fonctionnement recettes : 33 694,41 €
- Investissement dépenses : 15 487,83 €
- Investissement recettes : 29 070,60 €

Ce compte administratif se solde par un excédent d'investissement 13 582,77 € et un déficit de fonctionnement de 24 889,75 €.

Le Conseil Municipal approuve ce résultat.

M. le Maire rentre en séance.

## **- BUDGETS PRIMITIFS 2022**

M. le Maire présente ses projets de budgets primitifs 2022

### **BUDGET GENERAL**

M. le Maire propose :

- de maintenir le résultat de clôture 2021 :

de la section de fonctionnement pour un montant de 311 384,85 €

de la section d'investissement pour un montant de 52 781,49 €

Il propose d'affecter la somme de 20 941,49 € au compte 1068 de la section d'investissement.

Le Conseil municipal approuve ce budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Fonctionnement : 1 163 484,85 €

- Investissement : 460 306,49 €

### **ASSAINISSEMENT**

M. le Maire propose de maintenir le résultat de clôture 2021 :

- de la section d'exploitation pour un montant de 51 170,89 €

- de la section d'investissement pour un montant de 102 357,23 €

Le Conseil municipal approuve ce budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Exploitation : 86 397,89 €

- Investissement : 131 345,23 €

## **- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

M. le Maire propose de maintenir pour 2022, les taux comme suit :

Foncier bâti : 31,37%

Foncier non bâti : 27,70%

CFE : 24,01%

Après débat, le Conseil Municipal, approuve la proposition de M. le Maire.

## **- EMPRUNT**

Afin de financer l'achat des terrains cadastrés BD 32, 33 et 441 appartenant à la SCI du Bord de l'Eau, le Conseil Municipal décide de contracter auprès du Crédit Agricole de Centre Loire un emprunt de 87 000 € dont le descriptif est présenté ci-dessous.

Financement MOYEN TERME

- Montant global du crédit : 87 000 €
- Durée : 15 ans
- Périodicité : trimestrielle
- Amortissement : Echéances constantes ou Capital constant
- Taux : 1,29%
- Frais de dossier : 0,10% soit 87 €
- Remboursement anticipé total ou partiel possible lors d'une échéance moyennant le paiement d'une indemnité financière actuarielle et d'une indemnité de gestion de deux mois d'intérêts.

- Les conditions de taux fixes indiquées ci-dessus sont valables jusqu'au 4 avril 2022 inclus pour un premier déblocage des fonds au minimum de 10% au plus tard le 30 juin 2022.
- En outre, la mise à disposition totale des fonds devra intervenir au plus tard 1 an après la première réalisation. Passée cette date, aucune autre demande de réalisation ne pourra être effectuée.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise M. le Maire à souscrire à l'emprunt visé ci-dessus dans le cadre de la réalisation du projet d'achat dudit terrain pour un montant total de 87 000 €.
- Donne tous pouvoirs à M. le Maire à cet effet.

#### **- DIAGNOSTIC APAVE**

Afin de répondre aux normes de sécurité dans l'ensemble de nos bâtiments communaux, un contrôle des installations doit être réalisé régulièrement par un organisme agréé.

M. le Maire présente le devis de la société APAVE pour un montant de 4 388,11€ TTC.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à faire effectuer ce contrôle.

#### **- CONVENTION OCCUPATION TERRITOIRE VOIES NAVIGNABLES DE FRANCE**

M. le Maire présente la proposition de convention avec VNF relative à la location du parking (1400m<sup>2</sup>) et des anciens magasins (361m<sup>2</sup>) pour un montant de 1 611,45€ HT par an.

Ces locaux seront partagés en deux : une première partie sera dédiée aux employés communaux (salle de repos, vestiaires, douches, local de stockage) ; la seconde partie fera l'objet d'une réflexion et pourrait accueillir nos associations.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer ladite convention

#### **- VOYAGE SCOLAIRE**

M. le Maire informe que des enfants d'Herry se rendront en Angleterre du 3 au 9 avril 2022 pour un voyage culturel et linguistique organisé par le collège de Sancergues.

Le Conseil Municipal décide d'accorder une participation financière de 50 € par enfant qui en fera la demande.